

**Sur les Traces du GR®9 : De Nyons vers Buis-les-Baronnies**  
**2<sup>ème</sup> édition - En Drôme Provençale (26)**  
**Dimanche 19 Janvier 2025**



# **RÈGLEMENT DES COURSES PEDESTRES ET DE LA RANDONNEE**

## **ARTICLE 1 - Organisation**

La 2<sup>ème</sup> édition de la course Trail "**SUR LES TRACES DU GR®9**" est organisée le **dimanche 19 Janvier 2025** entre les villes de **Nyons (26 110)** et de **Buis-les-Baronnies (26 170)**. Les organisateurs sont les deux associations de "**Courir à Nyons**" et "**Le Buis J'Aime J'y Cours**" avec les soutiens des Villes de Nyons, de Buis-les-Baronnies, de la Communauté de Communes - CCBDP et de nombreux partenaires locaux.

## **ARTICLE 2 - Programme, présentation des courses à pied, de la randonnée**

Deux courses à pied de type trail et une randonnée sont programmées :

- Une **course à pied chronométrée** avec classement de 25 km de Nyons jusqu'à Buis-les-Baronnies, limitée à 499 participants,
- Une **course à pied en « Off »** de 17 km sans classement avec une boucle au départ de Buis les Baronnies, limitée à 99 participants,
- Une **randonnée de 17 km** qui a le même tracé que la course à pied « Off » = sans classement, limitée à 99 participants.

### **DEPARTS DES PARCOURS**

- **9h00** : départ de la randonnée
- **9h30** : départs simultanés des deux trails

## RAVITAILLEMENTS :

Type de ravitaillement	Localisation	Parcours concerné (Emplacement du ravitaillement)
Solide et liquide	Col de la Croix Rouge	Le 25 km (au 7 <sup>e</sup> km)
	Col des Lantons	Le 25 km (au 14 <sup>e</sup> km)
Solide et liquide	Col de Milmandre	Le 17 km (au 8 <sup>e</sup> km)
Solide et liquide	Arrivée place des Quinconces à Buis	Tous

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable **AUCUN GOBELET** ne sera disponible aux ravitaillements situés sur les parcours et à l'arrivée.

## TRANSPORTS :

Des navettes pour le transport des concurrents seront proposées sur réservation et selon les places disponibles ainsi que les transports des habits des participants.

Les parcours sont tracés sur des sentiers et pistes forestières, privés ou communaux, situés sur le territoire des communes Drômoises (26) de Buis-Les-Baronnies, Rochebrune, Beauvoisin, Châteauneuf-de-Bordette, Montaulieu, Benivay sur Ollon et Nyons. Ils sont signalisés par la Grande Randonnée GR®9 et l'Espace Trail des Baronnies en Drôme Provençale - circuit numéro 4.

## ARTICLE 3 - Catégories d'âges

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs, Hommes & Femmes licenciés ou non licenciés.

- Nés en 2002 (Espoirs) et avant pour le parcours du 25 km ; 1100m de D+ et 950m de D-, (chronométré et classement),
- Nés en 2008 et avant (cadets) pour le parcours du 17 km en course et en randonnée ; 560m de D+ et 560m de D- (en Off soit sans classement et sans chronométrage).

Pour le parcours du 25 km les catégories donneront lieu à des classements séparés Hommes & Femmes (Espoirs, Seniors et Master 0 à 10).

## ARTICLE 4 - Droit d'inscription

Les inscriptions se font sur le site internet : [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com).

Les inscriptions par **internet** sont possibles **jusqu'au vendredi 17 Janvier 2025 à 23h59** ou sur le formulaire imprimable annexé au présent règlement.

Le formulaire est également imprimable sur les sites internet de l'association « Courir à Nyons » : [www.couriranyons.fr](http://www.couriranyons.fr) et de l'association « Le Buis J'aime J'y Cours » : [www.bjjc.fr](http://www.bjjc.fr)

Les inscriptions par **courrier** sont enregistrées par l'organisation jusqu'à la même date, elles devront parvenir au plus tard le **vendredi 17 Janvier 2025** à l'adresse de : Raymond RODRIGUEZ, 21 Clos des Vignes 26 770 St Pantaléon Les Vignes

### POSSIBILITES D'INSCRIPTIONS :

**Samedi 18 janvier 2025** : 14h30 à 18h30 à Buis Les Baronnies salle JJ Coupon (**aucune inscription le dimanche**).

ACTIVITES	Par internet	Sur place
25 km - Trail uniquement	18 €	23 € AUCUNE INSCRIPTION LE DIMANCHE
17 km - Trail	13 €	18 € AUCUNE INSCRIPTION LE DIMANCHE
17 km - Randonnée	13 €	18 € AUCUNE INSCRIPTION LE DIMANCHE
Transport en bus des participants (Sur réservation et selon les places disponibles)	7 €	Pas sur place
Transport des habits	0 €	0 €

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Toutefois et en fonction des circonstances d'annulation ou de report, l'organisation se réserve le droit d'offrir des conditions particulières d'engagement pour les éditions suivantes.

## ARTICLE 5 - Retrait des dossards

- Le samedi 18 janvier 2025 de 14h30 à 18h30 Salle J.J. Coupon à Buis les Baronnie
- Le dimanche 19 Janvier 2025 dans les zones de départs ; Place des Arcades à Nyons
  - o pour le 25 km à partir de 7h30 et jusqu'à 9h00. Salle J.J. Coupon à Buis les Baronne
  - o pour le 17 km : course à pied et randonnée à partir de 7h30 et jusqu'à 9h00.

**Pour le 25 km** : si les dossiers incomplets, les dossards ne pourront être retirés que sur présentation du PPS datant de moins de 3 mois ou de la licence FFA en cours de validité. Les licences acceptées sont les suivantes : FFA (Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running), Triathlon et toutes les autres licences acceptées dans les compétitions officielles FFA. Une pièce d'identité pourra être demandée pour confirmer l'identité mentionnée sur ces documents.

**Pour le 17 km** en OFF course et randonnée le PPS n'est pas obligatoire. L'organisation vous recommande d'avoir effectué un suivi médical avant de participer à cette compétition.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de problème de santé survenue pendant les parcours.

## **ARTICLE 6 - Transfert de dossards.**

Dans le but de vous identifier, tout participant aura un dossard à puce qu'il devra valider aux départs et à l'arrivée pour que l'organisation puisse faire un suivi des participants.

À l'exception de ceux réalisés par l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Le numéro de dossard devra être entièrement lisible lors des activités. En l'absence de numéro visible lors des passages aux points de contrôle, le participant est susceptible d'être pénalisé.

## **ARTICLE 7 - Classements & récompenses**

Pour le 25 km il sera établi, pour les Femmes et les Hommes, un classement scratch et un classement pour chacune des catégories autorisées à concourir.

Les trois premières et premiers du classement scratch seront récompensé(e)s ainsi que les vainqueurs Homme & Femme de chaque catégorie. Les récompenses ne peuvent pas être cumulées.

Un challenge du nombre récompensera le club, groupe ou entreprises les plus représentés dans les 2 formats de course à pied et randonnée.

## **ARTICLE 8 - Responsabilité individuelle et civile**

Il est expressément indiqué que les participants sportifs font de la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Il est strictement interdit de courir sans dossard. Tout contrevenant sera susceptible d'engager sa responsabilité et l'organisation ne saurait être tenue pour responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité, celles de leurs préposés et de tous les participants de la course "Sur Les Traces Du Gr°9" « **Contrat Multi Asso Crédit Mutuel n° 056005338** Assurance individuelle accident : Les coureurs licenciés bénéficient d'une assurance couvrant les dommages corporels dans le cadre des compétitions sportives. Cette garantie est parfois optionnelle. Il est vivement conseillé aux participants n'ayant pas souscrit à cette option et aux non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

## **ARTICLE 9 - Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra

en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par la police municipale et des signaleurs officiels de l'organisation sur les voies routières et les passages délicats, ainsi que par des secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, VAE, civières, etc.) Les services de secours (SDIS), de police et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera communiqué lors du retrait des dossards. Le poste de secours principal est situé à proximité de l'arrivée et est en contact permanent avec les équipes sur le parcours et l'organisation.

Tout concurrent enfreignant sciemment les consignes de sécurité qui seront rappelées avant le départ, ou refusant de se conformer aux injonctions des personnels chargés de la sécurité sur la course, fera l'objet d'un signallement au directeur de course qui pourra prendre une décision de mise hors course immédiate.

Le médecin pourra décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Les participants doivent porter secours à un autre participant et de la signaler au bénévole du parcours.

## ARTICLE 10 - Charte du Traileur Eco-responsable

- **Cohésion sociale et solidarité.** Respecter les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve. Participer aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. - **Environnement et biodiversité.** Respecter le milieu naturel et les propriétés privées traversées en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux. - **Gestion des déchets.** Ne jeter aucun déchet dans le milieu naturel. Les trier en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée.

- **Lutte contre les changements climatiques.** Privilégier, pour se rendre sur l'événement, le covoiturage et les transports en commun (voir covoiturage sur le site du trail). - **Comportement sportif.** Adopter un comportement fair-play, responsable et durable : Porter assistance dans le cas où un autre coureur se blesse et prévenir les organisateurs et/ou secours (n° d'urgence fourni au retrait du dossard). N'absorber aucune substance interdite. Il est recommandé de privilégier les navettes pour ce rendre aux points de départ.

## ARTICLE 11 - Annulation et report

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une date ultérieure la manifestation en cas de force majeure (violentes intempéries, catastrophes naturelles, sanitaires, ou industrielles, arrêté préfectoral).

## ARTICLE 12 : Informatique et Liberté

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information contenue dans le fichier de la société « [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com) » ou dans les extractions de ce fichier réalisées par l'organisation.

Conformément aux dispositions de la même loi, les participants sont informés que les résultats seront publiés sur les sites internet de l'organisation, de la société de chronométrage et de la

FFA. Les participants souhaitant s'opposer à la publication de leur résultat doivent expressément en informer l'organisateur et la FFA (cil@athle.fr).

### **ARTICLE 13 : Droit à l'image**

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation "Sur Les Traces du Gr°9", sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

### **ARTICLE 14 : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)**

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation ou pour la communication d'informations exclusivement sportives. En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande par courriel à couriranyons@gmail.com.

### **ARTICLE 15 - Règlement**

Le présent règlement est établi conformément aux règlements des courses hors stade et tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée

## **Flyer de 2025 « Sur les Traces du GR®9 » et le bulletin d'inscription**

**DIMANCHE 19  
JANVIER 2025**  
- DRÔME PROVENÇALE -

Co-organisé par :



TRAIL / RANDONNÉE

# Sur les Traces du GR<sup>®</sup> 9

- 2<sup>ème</sup> Edition -

De Nyons à Buis-les-Baronnies

9H00  
**RANDO**  
17KM  
563m D+et D-

**SORTIE OFF  
SANS CLASSEMENT**

**TRANSPORT PAR NAVETTE**  
Participants + Affaires

**f**  
Trail et Traces GR9  
Nyons et Buis  
courirangons.fr  
bjjc.fr

9H30  
**TRAIL**  
25KM  
1100mD+ / 950mD-

**COMPETITION  
AVEC CLASSEMENT**

**CONTACTS**

Courir à Nyons : bontouxservices@gmail.com / 06 87 68 38 51  
Le Buis J'aime J'y Cours : inscription@bjjc.fr / 06 20 18 71 00

9H30  
**TRAIL**  
17KM  
563m D+et D-

**SORTIE OFF  
SANS CLASSEMENT**

**BUFFET D'ARRIVÉE GRATUIT**  
avec soupe, vin chaud  
et bière

**INSCRIPTIONS**  
le-sportif.com

Graphisme : fabien@angone.com

NE PAS OUBLIER SUR LA VOIE PUBLIQUE.





## Activités & Conditions

### Circuit de Nyons à Buis

#### ► **Trail - Compétition**

25 km : 1100 m D+ / 950 m D-

Départ 9h30 : Place des Arcades - Nyons

Classement officiel.

Récompenses : 3 premiers au Scratch et 1er H / F de chaque catégorie.

Inscription : 18 €

### Circuit de Buis à Buis

#### ► **Trail - Sortie Off**

17 km : 563 m D+ et D-

Sans classement

Départ 9h30 Place du Quinconce - Buis

Inscription : 13 €

#### ► **Randonnée - Sortie Off**

17 km : 563 m D+ et D-

Sans classement

Départ 9h00 Place du Quinconce - Buis

Inscription : 13 €

Toutes les arrivées seront Place du Quinconce à Buis

**Transport :** Participants 7 € selon les places disponibles (inscription obligatoire avant le jour J)  
Vêtements des participants. : Gratuit

### Transports des participants - Navettes (selon les places disponibles)

Inscription obligatoire avant le jour J sur [le-sportif.com](http://le-sportif.com), au plus tard sur place le samedi 18 janvier à Buis.

Pour le parcours trail 25km de Nyons à Buis > Départ : Buis Place du Quinconce : 8H00

► Arrivée : Nyons Office de Tourisme : 8H35

Pour le parcours trail et rando 17 km de Buis à Buis > Départ : Nyons Office de Tourisme : 8H00

► Arrivée : Buis Place du Quinconce : 8H35

Retour vers Nyons > Départ : Buis Place du Quinconce : 13H00 et 15h00

► Arrivée : Nyons Office de Tourisme : 13H35 et 15h35

### Retrait des dossards

Samedi 18 janvier à Buis Place du Quinconce de 14h30 à 18h30

(inscriptions sur place dans la limite des dossards restant).

Dimanche à Nyons 25km et à Buis les Baronnies 17km de 8h00 à 9h00

(AUCUNES inscriptions sur place).

### Transports des vêtements - Navettes

Départ : Nyons Place des Arcades : 9H30

Arrivée : Buis Place du Quinconce : 10H35

## Informations aux participants

- ▶ Organisation minimaliste ouverte aux personnes nées avant OU en 2005.
- ▶ Les participants devront suivre scrupuleusement le parcours existant qui est signalé « GR® 9 » et « Espace Trail Circuit 4 ». Le marquage est rouge blanc ainsi qu'un affichage Trail pour de ne pas s'égarer (cf ci-dessous).



- ▶ La signalisation principale relie Nyons / Buis-les-Baronnies et Buis-les-Baronnies / Nyons. Aucun ajout de balisage ne sera effectué.
- ▶ La manifestation est ouverte aux participants qui participent sous leur entière responsabilité.
- ▶ Pour le trail Compétition de 25 km Licence FFA ou PPS\* de moins de trois mois le jour de l'inscription.
- ▶ Pour le trail OFF de 17 km course et Randonnée le certificat médical pour les participants n'est pas obligatoire. Mais l'organisation vous recommande d'avoir effectué un suivi médical avant de participer à cette compétition.
- ▶ Ravitaillements de prévus :
  - 2 sur le parcours du Trail « Compétition »,
  - 1 sur le Trail et la Randonnée « Sortie Off »,
  - 1 buffet à l'arrivée commune des parcours ( soupe, vin chaud, bières...)
- ▶ Des véhicules seront prévus pour transporter les participants ainsi que leurs vêtements du lieu de départ vers l'arrivée Les sacs des participants devront être nommés par une étiquette nettement visible.
- ▶ Si un participant jette un objet sur le parcours, il se verra sanctionné d'une mise hors course par l'organisation afin de protéger l'environnement. De plus, l'organisation recommande aux participants de rester sur le chemin balisé afin de limiter le piétinement excessif qui peut déstabiliser le sol.
- ▶ Dans une démarche éco-responsable, aucun gobelet ne sera disponible. Votre récipient personnel est recommandé.
- ▶ Le parcours traverse des parcelles. L'organisation recommande aux participants de respecter les lieux et de les laisser dans leur état. Les associations de « Courir à Nyons » et « Le Buis J'aime J'y Cours » se déchargent de toute responsabilité en dehors des jours prévus de cette manifestation.



**Inscriptions :**  
[le-sportif.com](http://le-sportif.com)  
ou scannez le QR code

\* à faire en dix minutes sur le site : [www.pps.athle.fr](http://www.pps.athle.fr)



2<sup>ème</sup> Édition  
*Sur les Traces du GR<sup>®</sup>9*  
De Nyons vers Buis-les-Baronnies  
DIMANCHE 19 JANVIER 2025

## Bulletin d'inscription

Nom..... Prénom.....  
Date de naissance.....Catégorie.....  
Numéro de portable (Obligatoire).....  
Mail.....  
Adresse postale.....  
Code postal.....Ville.....  
Club / Association / Equipe.....  
N° de licence ou de PPS.....  
Cocher la case  Trail 25km  Trail 17km  Rando 17km

**INSCRIPTIONS :** le-sportif.com ou bulletin d'inscription à retourner  
par e-mail : courirenbaronnies@gmail.com ou à Raymond Rodriguez 21 Clos des Vignes  
26770 St Pantaléon Les Vignes      **Ordre du chèque :** Sur les traces du GR9

**Cochez votre / vos réponses :**

**Réservation obligatoire :** pour le transport des participants en bus.

**Aller vers Buis-les-Baronnies 17km trail et rando :** Départ à 8H00 de l'Office de Tourisme de Nyons en direction de la place du Quinconce de Buis-les-Baronnies pour les participants.

**Aller vers Nyons trail 25km :** Départ à 8H00 de la place du Quinconce de Buis-les-Baronnies en direction de Nyons pour le Trail .

**Retour vers Nyons (à la fin de la manifestation sportive) :** Départ à 14H00 de la place du Quinconce de Buis-les-Baronnies en direction de l'Office de Tourisme de Nyons.

**Déposer ses affaires** préparées dans un sac à son nom au départ de Nyons. Le sac sera remis sur la ligne d'arrivée à Buis.

Date \_\_\_\_\_ Signature du participant :

**En cas d'arrêt ou d'accident, vous devez prévenir OBLIGATOIREMENT l'organisation :**

**Les bénévoles situés aux points de ravitaillements ou à l'arrivée,**

**En téléphonant directement au 06 87 68 38 51 ou au 06 20 18 71 00**